

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Patrick BARBIER, Maire de la Commune de MUTTERSHOLTZ,

Atteste que l'affiche informant les descendants des concessions concernées par la procédure de reprises des concessions perpétuelles laissées à l'abandon que la constatation de l'état d'abandon sera effectué le 26 juin 2023 à 11h

a fait l'objet d'un affichage en Mairie et au cimetière de MUTTERSHOLTZ pour une durée d'un mois à compter du 24 mai 2023

LE PRÉSENT CERTIFICAT EST ETABLI POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à Muttersholtz, le 27 juin 2023











